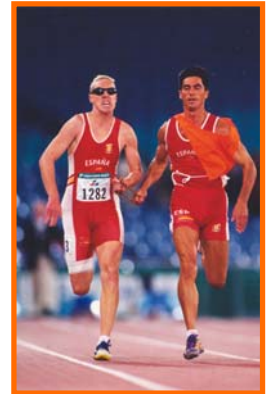


## L'ATHLÉTISME

### À propos de ce sport

Les épreuves d'athlétisme font partie du programme des Jeux paralympiques depuis la tenue des tous premiers Jeux à Rome, en Italie, en 1960. Il existe 18 épreuves d'athlétisme :

- **neuf épreuves de piste** (100 m, 200 m, 400 m, 800 m, 1 500 m, 5 000m, 10 000 m, relais 4 x 100 m, relais 4 x 400 m)
- **quatre épreuves de lancers** (poids, disque, javelot, quille)
- **trois épreuves de sauts** (en longueur, triple, en hauteur)
- **le pentathlon** (épreuve multidisciplinaire)
- **le marathon** (course de fond)



### Admissibilité



Le classement des athlètes et la compétition se font selon cinq catégories: aveugles ou partiellement voyants; traumatismes médullaires et autres incapacités physiques; paralysie cérébrale; athlètes amputés qui se tiennent debout et athlètes dont le fonctionnement d'un membre supérieur, d'un membre inférieur et(ou) du torse est limité; et athlètes atteints de nanisme causé par un manque de cartilage (épreuves de lancers seulement). Pour chacune de ces catégories, il existe des sous-catégories établies selon la gravité du handicap des athlètes.

### Modifications

En général, la Fédération internationale d'athlétisme amateur (FIAA) fixe les règles à suivre lors de compétitions. Cependant, certaines modifications ont été faites dans le choix des épreuves pour accommoder les différents types de handicaps.

- Par exemple, pour les épreuves de piste sur une distance de 400 m et moins, **les athlètes aveugles et partiellement voyants ont le droit d'avoir un guide qui les aide**. Chaque athlète se voit désigner deux voies, dont l'une pour leur guide. Pour les épreuves de piste sur une distance de plus de 400 m, les athlètes aveugles et partiellement voyants ont le droit d'avoir deux guides. Pour les épreuves du 100 m sprint, saut en hauteur et triple saut, les athlètes aveugles ont le droit d'avoir recours à des signaux acoustiques comme la claque, la voix ou des appareils électroniques.
- Pour les athlètes en fauteuil roulant, **tous les fauteuils doivent faire l'objet d'une approbation avant la compétition** pour s'assurer du respect des normes établies pour l'épreuve.

Des modifications mineures à l'équipement ont été approuvées pour utilisation lors de compétitions. Par exemple, les athlètes aveugles ont le droit d'utiliser un appareil fonctionnel attaché au coureur et au guide voyant. Les athlètes utilisent également des fauteuils roulants spéciaux, des prothèses, des aides à la marche et autres appareils fonctionnels.

